

# MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs  
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine  
Tel : 02.54.87.30.14  
Mail : [mairie@chapellemartin.fr](mailto:mairie@chapellemartin.fr)  
Site internet : [lachapellesaintmartinenplaine.fr](http://lachapellesaintmartinenplaine.fr)



## Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 09/12/2024

L'an 2024, le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FROUFE Emilie, Adjoint

Présents : Mme FROUFE Emilie, Adjoint, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 11 Présents : 11 Votants : 12	Date de la convocation 09/12/2024  Date d'affichage 09/12/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

### Objet de la délibération : DEVIS INEO - 2024-35

L'adjointe au Maire informe les membres du Conseil qu'un devis a été demandé pour optimiser les consommations de l'éclairage public.

L'entreprise Ineo pour un montant de 2811.60 € TTC.  
Cette proposition sera amortissable sur six ans.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise Inéo d'un montant de 2811.60 € TTC et autorise l'adjointe au Maire à signer ce devis.

La secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher  
le :  
et publication ou notification  
du :



Accusé de réception en préfecture  
041-214100398-20241217-2024-35-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2024



# MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs  
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine  
Tel : 02.54.87.30.14  
Mail : [mairie@chapellemartin.fr](mailto:mairie@chapellemartin.fr)  
Site internet : [lachapellesaintmartinenplaine.fr](http://lachapellesaintmartinenplaine.fr)



## Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 09/12/2024

L'an 2024, le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FROUFE Emilie, Adjoint

Présents : Mme FROUFE Emilie, Adjoint, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 11 Présents : 11 Votants : 12	Date de la convocation 05/12/2024  Date d'affichage 05/12/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

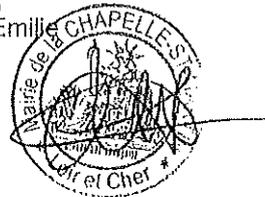
### Objet de la délibération : DEVIS CENTRE DE GESTION - 2024-36

L'adjointe au Maire informe les membres du Conseil qu'un devis à été demandé auprès du Centre de Gestion pour l'intervention du conseiller en prévention pour l'assistance et la mise en œuvre du document unique. Le Centre de gestion propose un montant de 375 € tarif initial et 80 € pour l'étude préalable.

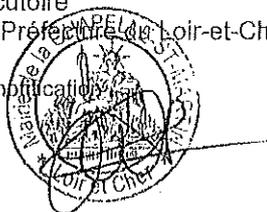
Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis du Centre de Gestion et autorise l'adjointe au Maire à signer ce devis ainsi que la convention.

La secrétaire de séance,

L' Adjointe,  
FROUFE Emilie



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher  
le :  
et publication ou notification  
du :



Accusé de réception en préfecture  
041-214100398-20241217-2024-36-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2024



# MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs  
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine  
Tel : 02.54.87.30.14  
Mail : [mairie@chapellemartin.fr](mailto:mairie@chapellemartin.fr)  
Site internet : [lachapellesaintmartinenplaine.fr](http://lachapellesaintmartinenplaine.fr)



## Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 09/12/2024

L'an 2024, le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FROUFE Emilie, Adjoint

Présents : Mme FROUFE Emilie, Adjoint, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 11 Présents : 11 Votants : 12	Date de la convocation 05/12/2024  Date d'affichage 05/12/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

### Objet de la délibération : COMPTABILITE : DECISION MODIFICATIVE N1 - 2024-37

Afin de disposer des crédits budgétaires nécessaires pour régulariser le transfert des études afin de bénéficier du FCTVA, l'adjointe au Maire propose aux conseillers municipaux les modifications de crédits budgétaires suivantes :

Dépense compte 231 chapitre 041                    + 3 720 €  
Recette compte 203 chapitre 041                    + 3 720 €

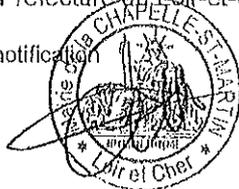
Cette proposition est acceptée à l'unanimité, l'adjointe au Maire, est chargée de sa bonne exécution.

La secrétaire de séance,

L' Adjointe,  
FROUFE Emilie



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher  
le :  
et publication ou notification  
du :



Accusé de réception en préfecture  
041-214100398-20241217-2024-37-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2024



# MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs  
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine  
Tel : 02.54.87.30.14  
Mail : [mairie@chapellemartin.fr](mailto:mairie@chapellemartin.fr)  
Site internet : [lachapellesaintmartinenplaine.fr](http://lachapellesaintmartinenplaine.fr)



## Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 09/12/2024

L'an 2024, le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FROUFE Emilie, Adjoint

Présents : Mme FROUFE Emilie, Adjoint, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 11 Présents : 11 Votants : 12	Date de la convocation 09/12/2024  Date d'affichage 09/12/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

### Objet de la délibération : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT - 2024-38

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 (+ *articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné*)

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

VU l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU la délibération n°2024-31 en date du 18/10/2024 portant adoption ou mise à jour du tableau des effectifs

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de rédacteur territorial,

Considérant que l'accomplissement de ces missions relève du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal

Sur le rapport de l'Adjointe au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

#### DÉCIDE

##### Article 1 :

De créer un emploi permanent de secrétaire générale de mairie, à temps non complet à raison de 30/35<sup>ème</sup>, de catégorie B au grade de rédacteur territorial relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

##### Article 2 :

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 01 février 2025 :

Grade : Rédacteur Territorial

Ancien effectif 0

Nouvel effectif 1

##### Article 3

Le traitement sera calculé :

Accusé de réception en préfecture  
041-214100398-20241217-2024-38-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Par référence à l'indice brut 452, indice majoré 401, de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois de rédacteur Territorial.  
L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné.

**Article 4**

D'autoriser l'Adjointe au Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

**Article 5 :**

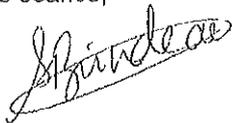
Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Article 6 :**

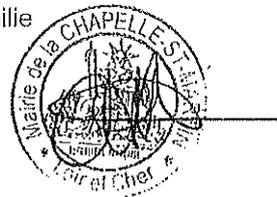
Que L'Adjointe au Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

L'Adjointe au Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://>,

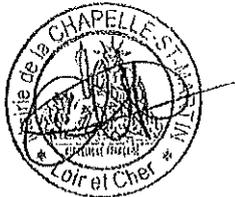
La secrétaire de séance,



L' Adjointe,  
FROUFE Emilie



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher  
le :  
et publication ou notification  
du :



Accusé de réception en préfecture  
041-214100398-20241217-2024-38-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2024

# MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs  
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine  
Tel : 02.54.87.30.14  
Mail : [mairie@chapellemartin.fr](mailto:mairie@chapellemartin.fr)  
Site internet : [lachapellesaintmartinenplaine.fr](http://lachapellesaintmartinenplaine.fr)



## Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 09/12/2024

L'an 2024, le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FROUFE Emilie, Adjoint

Présents : Mme FROUFE Emilie, Adjoint, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 11 Présents : 11 Votants : 12	Date de la convocation 05/12/2024  Date d'affichage 05/12/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

### Objet de la délibération : BONIFICATION D'ANCIENNETE FACULTATIVE - 2024-39

Suite à la réforme des secrétaires de mairie, le Centre de Gestion propose aux collectivités une bonification d'ancienneté facultative au secrétaire de mairie.

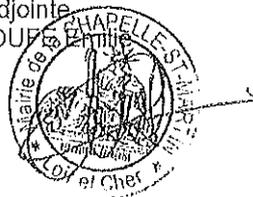
Pour obtenir cette bonification d'ancienneté facultative, il faut remplir la condition de trois ans de services dans les fonctions générales de mairie (périodes de contractuel comprises), et qu'à ce titre il peut lui être appliqué une bonification facultative de 1 à 3 mois valable pour l'avancement d'échelon uniquement.

Cette bonification d'ancienneté facultative ne sera pas applicable avant la mise à jour des Lignes Directrices de Gestion RH possible après consultation du Comité social territorial (CST).

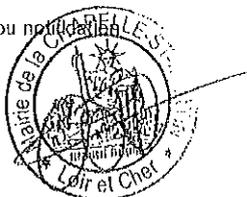
Le Conseil Municipal accepte la bonification d'ancienneté facultative destinée au secrétaire de mairie pour une période de 3 mois d'ancienneté tous les 3 ans d'exercice effectif de la fonction de Secrétaire Générale de Mairie

La secrétaire de séance,

L' Adjointe  
FROUFE Emilie



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher  
le :  
et publication ou notification  
du :  
Affichée le :



Accusé de réception en préfecture  
041-214100398-20241217-2024-39-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2024



# MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs  
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine  
Tel : 02.54.87.30.14  
Mail : [mairie@chapellemartin.fr](mailto:mairie@chapellemartin.fr)  
Site internet : [lachapellesaintmartinenplaine.fr](http://lachapellesaintmartinenplaine.fr)



## Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 09/12/2024

L'an 2024, le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FROUFE Emilie, Adjointe

Présents : Mme FROUFE Emilie, Adjoint, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, LEMAIRE Laetitia, MM : BERTHELOT Olivier, CHAUEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Secrétaire de séance : Mme BRINDEAU Sandrine

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 11 Présents : 11 Votants : 11	Date de la convocation 05/12/2024  Date d'affichage 05/12/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

### Objet de la délibération : DEVIS EGLISE DU BOURG - 2024-40

Suite au dernier Conseil, l'adjointe au Maire précise aux membres du Conseil que deux devis avaient été demandés pour les travaux de couverture de l'église du Bourg suite aux infiltrations d'eaux pluviales provenant de la jointure du clocher avec la toiture côté Nord.

Les devis reçus s'élèvent :  
Pour l'entreprise l'Atelier du toit à 3013.92 € TTC  
Pour l'entreprise Bigot et Fils à 2721.60 € TTC

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis moins disant de l'entreprise Bigot et Fils d'un montant de 2721.60 € TTC et autorise l'adjointe au Maire à signer ce devis.

Suite au signalement de la présence d'autres infiltrations côté Sud, un complément de devis sera demandé à l'entreprise choisie.

Le devis de l'entreprise Bigot et Fils a été reçu pour un montant de 1076.41 € TTC.  
Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le second devis de l'entreprise Bigot et Fils d'un montant de 1076.41 € TTC et autorise l'adjointe au Maire à signer ce devis.

La secrétaire de séance,

L' Adjointe,  
FROUFE Emilie



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher

le :  
et publication ou notification  
du :

Affichée le :



Accusé de réception en préfecture  
041-214100398-20241219-2024-40-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2024

